

## Unité U.1.2 – Anglais

### 1. Objectifs

Étudier une langue vivante étrangère contribue à la formation intellectuelle et à l'enrichissement culturel de l'individu.

Pour l'étudiant de brevet de technicien supérieur, cette étude est une composante de la formation professionnelle et la maîtrise de la langue anglaise est une compétence indispensable à l'exercice de la profession.

Sans négliger aucun des quatre savoir-faire linguistiques fondamentaux (comprendre, parler, lire et écrire la langue vivante étrangère), on s'attachera à satisfaire les besoins spécifiques à l'activité professionnelle courante et à l'utilisation de la langue anglaise dans l'exercice du métier.

La langue anglaise étant retenue comme langue obligatoire, seuls l'allemand, l'espagnol, l'italien et le portugais sont autorisés dans le cadre de l'épreuve facultative de langue vivante étrangère II (UF.1).

### 2. Compétences fondamentales

Elles seront développées dans les domaines suivants :

- exploitation de la documentation, en langue anglaise, afférente aux domaines techniques et commerciaux (notices techniques, documentation professionnelle, articles de presse, courrier, fichier informatisé ou non, etc.) ;
- utilisation efficace des dictionnaires et ouvrages de référence appropriés ;
- compréhension orale d'informations ou d'instructions à caractère professionnel et maîtrise de la langue orale de communication au niveau de l'échange de type professionnel ou non, y compris au téléphone ;
- expression écrite, prise de notes, rédaction de comptes rendus, de lettres, de messages, de brefs rapports.

Une liaison étroite avec les professeurs d'enseignement technologique et professionnel est recommandée au profit mutuel de la langue et de la technologie enseignées, dans l'intérêt des étudiants.

### 3. Contenus

#### 3.1 Grammaire

La maîtrise opératoire des éléments morphologiques et syntaxiques figurant au programme des classes de première et terminale constitue un objectif raisonnable. Il conviendra d'en assurer la consolidation et l'approfondissement.

#### 3.2. Lexique

On considérera comme acquis le vocabulaire élémentaire de la langue de communication et le programme de second cycle des lycées.

C'est à partir de cette base nécessaire que l'on devra renforcer, étendre et diversifier les connaissances en fonction des besoins spécifiques de la profession.

### ***3.3 Éléments culturels des pays utilisateurs d'une langue vivante étrangère***

La langue vivante étrangère s'entend ici au sens de la langue utilisée par les techniciens et doit être pratiquée dans sa diversité : écriture des dates, unités monétaires, abréviations, heure, etc. En anglais, on veillera à familiariser les étudiants aux formes britanniques, américaines, canadiennes, australiennes, etc. représentatives de la langue anglophone.

Une attention particulière sera apportée à ces problèmes, tant à l'écrit qu'à l'oral.

#### **Sous-épreuve : Anglais** **Unité U.1.2 - Coefficient 2**

##### **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

L'épreuve permet d'évaluer l'expression écrite et l'expression orale. L'épreuve écrite comprend deux parties : la compréhension de l'écrit et la production écrite en langue anglaise.

L'épreuve a pour but d'évaluer :

- la compréhension de la langue vivante écrite,
- l'expression écrite de la langue vivante.

L'épreuve orale a pour but d'évaluer :

- la compréhension de la langue vivante étrangère orale. Il n'est pas exclu que l'un des documents soit un enregistrement proposé à l'écoute collective,
- l'expression orale dans la langue vivante étrangère. Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à participer utilement à un dialogue dans la langue vivante étrangère, conduit dans une perspective professionnelle.

##### **Formes d'évaluation :**

###### **↳ Forme ponctuelle :**

Écrite et orale d'une durée de 2 h 20 avec un coefficient de 2.

###### ***1<sup>ère</sup> partie :***

Écrite d'une durée de 2 heures, coefficient 1.

Les supports n'excéderont pas 350 mots, il pourra s'agir de deux supports dont l'un pourra être un document iconographique (support, publicitaire ou autre) liés thématiquement qui se complètent ou s'opposent. Ils ne seront pas liés à la spécialité du BTS concerné mais éviteront des domaines trop généraux ou littéraires.

##### **Compréhension de l'écrit**

Le principe consiste à privilégier les exercices qui ne nécessitent pas une expression trop longue ni trop élaborée dans la langue étrangère,

A titre d'exemple, on pourra proposer un ou plusieurs exercice(s) permettant de vérifier la capacité du candidat à :

- relever toutes les informations correspondant à un point donné,
- corriger les erreurs dans un résumé ou un compte rendu, rectifier une série d'affirmations fausses,
- associer titres et paragraphes,

- donner des titres aux parties du texte,
- trouver des arguments dans les textes pour justifier ou contredire une affirmation,
- légender un schéma, itinéraire...
- trouver dans le/les textes des phrases correspondant à des phrases données sous forme de reformulations,
- relever les phrases essentielles à la compréhension,
- remettre des événements en ordre (chronologique, logique),
- réduire des phrases complexes aux éléments essentiels à la compréhension,
- trouver des synonymes ou antonymes dans le/les textes,
- inférer le sens de certains mots (choix donné),
- classer des termes dans un tableau et le compléter.

On pourra éventuellement proposer un court passage à traduire.

### **Production écrite en langue anglaise**

A titre d'exemple, on pourra proposer un ou plusieurs exercices permettant de vérifier la capacité du candidat à :

- rendre compte,
- reformuler des phrases du texte,
- répondre à des questions portant sur les textes,
- rédiger en respectant des passages obligés d'ordre linguistique (lexique, fonctions/notions) ou liés à la forme (lettre, message, note de synthèse, court rapport, argumentaire ...),
- terminer un texte (rapport, lettre...),
- trouver des arguments pour ou contre.

### ***2<sup>ème</sup> partie :***

Orale d'une durée de 20 minutes, coefficient 1.

Le rapport de stage (épreuve E5) sert de support à l'entretien avec l'examineur. Le candidat remet le rapport à l'examineur au moment de l'interrogation.

L'oral comprend deux parties :

1. Une présentation personnelle et une présentation du stage.
2. Un entretien en langue anglaise avec l'examineur.

### **↳ Contrôle en cours de formation**

L'unité d'anglais est constituée de quatre situations d'évaluation, de poids identique, correspondant aux deux capacités :

- compréhension et expression écrite,
- compréhension et expression orale.

### ***Première situation :***

Écrite d'une durée de 2 heures avec un coefficient : 0,5.

#### **Compréhension écrite**

Il s'agit d'évaluer le candidat à partir d'un support écrit en anglais par le biais de :

- questions factuelles simples,
- questions à choix multiples,
- reproductions des éléments essentiels d'information issus du document,
- résumés rédigés en langue française.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- repérer, identifier des éléments prévisibles,

- sélectionner, organiser, hiérarchiser des informations.

***Deuxième situation :***

Écrite d'une durée de 2 heures avec un coefficient : 0,5.

***Expression écrite***

Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer par l'écrit en anglais de façon pertinente et intelligible.

Le candidat devra faire preuve de compétences nécessitant :

- la mobilisation des acquis,
- le respect d'exigences lexicale et grammaticale.

***Troisième situation :***

Orale d'une durée de 20 minutes avec un coefficient : 0,5.

***Compréhension orale***

A partir d'un support audio-oral, il s'agit d'évaluer l'aptitude du candidat à comprendre le message auditif exprimé en anglais par le biais de :

- questions factuelles simples,
- questions à choix multiples,
- reproductions des éléments essentiels d'information issus du document,
- résumés rédigés en langue vivante étrangère ou français.

Le candidat devra faire la preuve de compétences relatives :

- à l'anticipation,
- au repérage, à l'identification des éléments prévisibles,
- à la sélection, à l'organisation et à la hiérarchisation des informations.
- à l'inférence.

***Quatrième situation :***

Orale d'une durée de 20 minutes avec un coefficient : 0,5.

***Expression orale***

Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer oralement en langue anglaise de façon pertinente et intelligible. Le support proposé permettra d'évaluer l'aptitude à dialoguer en langue anglaise dans une situation liée au domaine professionnel au moyen de phrases simples, composées et complexes.

Le candidat devra faire preuve de compétences relatives :

- à la mobilisation des acquis,
- à l'aptitude à la reformulation juste et précise,
- à l'aptitude à combiner des éléments acquis en cours de formation sous forme d'énoncés pertinents et intelligibles,
- au respect des exigences lexicale et grammaticale.